

Modification N°1 du Plan Local D'urbanisme (PLU)

L'enquête publique relative à la modification N°1 du PLU est ouverte depuis le 25 octobre et se poursuivra jusqu'au samedi 27 novembre - 11h30.

Face aux contre-vérités qui circulent actuellement, nous tenons à apporter les éléments de réponse suivants :

Cette modification fait suite à la révision du PLU, laquelle a été adoptée en octobre 2019.

La révision du PLU avait notamment pour objectifs, la maîtrise de la croissance de la population, le respect des espaces agricoles (10 hectares reclassés en secteur agricole), forestiers et naturels. La qualité de ce document d'urbanisme et la forte ambition écologique ont été soulignés par les différents acteurs du département. La modification N°1 qui s'inscrit dans cette logique vient renforcer la volonté de maîtrise de notre croissance.

Ainsi cet objectif nous a amené à revoir le périmètre de certaines zones constructibles (OAP-Orientations d'Aménagement et de Programmation) et à reclasser la zone de Champ Cru en zone agricole (1 hectare).

Notre Plan Local d'Urbanisme ne comportera ainsi plus aucune extension urbaine.

Il n'y a pas de projet de 160 logements contrairement à certaines affirmations.

Ce chiffre correspond au potentiel de constructions que la municipalité ne souhaite pas dépasser à l'horizon 2030.

Rappelons que nous souhaitons maintenir un taux de croissance de 1% alors que celui du territoire du Genevois oscille entre 2,5 et 3%.

Sans la révision du PLU et la modification en cours, cette croissance démographique potentielle pourrait être bien plus importante.

Lors de la révision du PLU, la concertation a eu lieu par le biais de deux réunions publiques.

De nombreux rendez-vous ont été accordés par le maire ou l'adjointe en charge de la révision du PLU.

Deux bulletins spécifiques ont été édités qui s'ajoutent aux articles parus régulièrement dans le bulletin communal annuel ou dans la presse locale.

Ces consultations ont continué depuis l'installation du nouveau conseil municipal et ce malgré le contexte sanitaire.

Il est donc de mauvaise foi, d'affirmer qu'il n'y aurait pas eu de concertation, de consultation ou de communication sur ce sujet.

Nous comprenons les doutes et les interrogations légitimes que certains de nos concitoyens peuvent ressentir et nous souhaitons les rassurer quant à notre volonté forte de préserver la qualité de vie dans notre village.